

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le premier budget du nouveau Gouvernement lève le voile sur les orientations budgétaires 2018-2022 : fin de la baisse automatique des dotations de l'Etat, instauration d'un pacte d'objectifs avec les communes, encadrement de l'endettement des communes et dégrèvement sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80% des foyers, autant de mesures qui impactent le budget de la ville.

Les prévisions retenues par le Gouvernement dans l'élaboration des équilibres budgétaires 2018 tablent sur une croissance 2018 de 1.7% du PIB. Dans ces conditions, le déficit public 2018 serait alors en dessous du seuil des 3% de PIB, règle fixée par l'Union Européenne.

Les finances de la ville de Sartrouville ont vu les concours financiers de l'Etat diminuer de 41% depuis 2012 alors que, parallèlement, la ville a poursuivi un programme d'investissements importants pour répondre aux besoins croissants de sa population.

L'année 2018 constitue une année charnière : elle finalise les grands projets tout en préservant ses marges de manœuvre pour les investissements futurs.

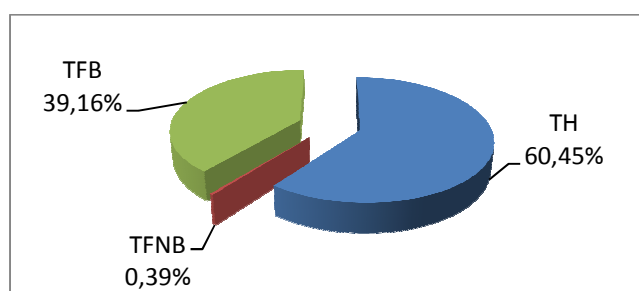
### Le budget 2018 de la ville

#### Les orientations en fonctionnement

##### 1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

###### 1- La fiscalité (36% des recettes réelles de fonctionnement)

La recette fiscale 2018 a été évaluée à 22 148 985€ contre 21 929 689 € en 2017. Elle se répartit comme suit :



###### - la taxe d'habitation

Les dégrèvements de la taxe d'habitation prévus dans le projet de loi de finances 2018 s'appliqueront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'Etat prendra alors en charge les dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017. On estime à 50% la fraction des contribuables sartrouillois concernés par cette mesure. Ils bénéficieront d'un abattement de 30% de la part 2017 TH sur leur TH 2018. Cette part sera compensée intégralement par l'Etat.

###### - l'évolution des bases

La loi de finances 2017 a modifié le dispositif de revalorisation des bases fiscales en l'indexant à l'inflation constatée. L'évolution des bases retenue pour 2018 est de 1% en raison de la

revalorisation des valeurs locatives (0.8% d'inflation retenue par le PLF 2018) et de l'évolution physique des bases (0.2%).

## **2- Les dotations (25% des recettes réelles de fonctionnement)**

### **- La Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) = Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité urbaine**

#### ⇒ La dotation forfaitaire

L'enveloppe globale de la DGF allouée au bloc communal reste stable en 2018. Par prudence, une baisse de 0.35% a été appliquée sur le montant de la dotation forfaitaire perçue en 2017. La dotation 2018 est évaluée à 7 456 553 € (contre 7 482 713 € en 2017).

#### ⇒ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

La D.S.U.C.S. a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Son calcul a fait l'objet d'une réforme dans la loi de finances 2017.

Les communes de 10 000 habitants et plus, éligibles au fonds, sont classées par ordre décroissant de la valeur d'un indice synthétique de ressources et de charges. Le critère du potentiel financier était jusque là prépondérant dans le calcul de cet indice synthétique devant trois autres critères (proportion de logements sociaux, proportion de bénéficiaires d'aides au logement, revenu moyen par habitant).

Dorénavant, le critère du revenu par habitant est prépondérant au détriment du potentiel financier par habitant.

Ce changement a pour effet de réduire le nombre de communes éligibles (de 751 à 668) et de modifier le classement de communes. Cette réforme a avantagé l'ensemble des communes toujours éligibles à la DSU car l'enveloppe nationale a été réévaluée et elle a été répartie entre moins de communes.

En deux ans, la ville de Sartrouville passe du 496<sup>ème</sup> rang au 537<sup>ème</sup> rang. Malgré ce « déclassement », la ville resterait éligible en 2018.

L'enveloppe nationale 2018 s'élève à 2,09 milliards d'euros. Il a été inscrit au budget de la ville un montant de 2 129 037€ (contre 2 069 484 € en 2017).

### **- Compensations fiscales**

Les exonérations de taxe d'habitation 2016 en faveur des personnes défavorisées ont été compensées en 2017 à hauteur de 796 746€. Ce montant incluait un reliquat 2016. Ces exonérations sont maintenues par le Gouvernement et ont été budgétées à hauteur de 480 000 € pour 2018 (absence de reliquat).

### **- Fonds départemental de la taxe professionnelle**

En 2018, l'Etat diminue l'abondement au fonds départemental de la taxe professionnelle. La ville a perçu 3 118 447 € en 2017. Un montant de 2 800 000 € a été inscrit au budget 2017 (soit une baisse de 10%).

- **Le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France - F.S.R.I.F.**

L'enveloppe globale du FSRIF devrait se stabiliser sur les niveaux 2017 (310 millions d'euros). Le montant inscrit pour 2018 est de 1 400 000 € (1 335 922 € attribués en 2017).

**3- Les autres concours financiers (15% des recettes réelles de fonctionnement)**

- **Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires**

Depuis la rentrée 2017, les écoles de la ville accueillent les enfants sur 4 jours. Suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en 2014, les établissements scolaires étaient ouverts sur 4 jours et demi. La ville avait dû s'adapter à cette nouvelle amplitude d'accueil en recrutant des animateurs et en faisant des achats supplémentaires pour offrir des activités ludiques aux écoliers. Ces coûts étaient compensés en partie par le versement d'une dotation qui s'élevait à 190 833 €.

Le retour à la semaine des 4 jours entraîne la disparition de cette dotation.

- **Evolution des liens financiers entre la ville et l'intercommunalité**

L'attribution de compensation (AC) 2017 s'élevait à 8 272 129€. Cette AC devrait être revalorisée de 1 197 354€, montant correspondant à la restitution des bibliothèques à la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 9 469 483 €.

Les autres recettes de la ville restent stables.

## **2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE**

Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville augmentent de 2.6 % par rapport à 2017 (de BP à BP).

**1- Les charges à caractère général en baisse**

Lors de la construction du budget, des efforts ont été faits sur les charges à caractère général qui n'augmentent que de 1.62 % (contre 2.34% en 2017) en raison de :

- la réintégration de l'activité des bibliothèques dont le coût annuel (hors charges de personnel) est évalué à 450 289€. Ces dépenses sont compensées par l'AC versée par la CASGBS.
- l'augmentation des effectifs scolaires et de la fréquentation des cantines

**2- Les charges de personnel maîtrisées**

Les charges de personnel augmentent de 3,72%. La réintégration du personnel des bibliothèques au 1<sup>er</sup> janvier 2018 impacte ces charges (+747 065€ compensés par l'AC versée par la CASGBS). Ainsi, hors bibliothèques, les charges de personnel augmentent de 1.57% en raison de :

- **L'application de mesures conjoncturelles**

- ⇒ L'application des mesures du protocole relatif au parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) est reportée d'un an. Ces mesures ont entraîné une refonte des grilles indiciaires et ont pesé pour 420 000 € dans le budget 2017. L'impact financier de ce report sera cependant atténué par la création d'une prime compensatoire versée à l'ensemble des

fonctionnaires pour neutraliser la hausse de la CSG. Une enveloppe prévisionnelle de 200 000 € a été inscrite au budget.

⇒ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 12.88 %

Le GVT est une variation de la masse salariale et correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire (composante vieillesse) et d'un changement de grade ou de corps par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix (composante technicité).

⇒ Les cotisations patronales connaissent également une hausse :

- Le taux vieillesse augmente de 0,05 points
- Le taux de l'Ircantec augmente de 0,12 points
- Le taux de contribution transport augmente de 0,15 points

Enfin, il est à noter que la valeur du point d'indice sera gelée.

- **L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs**

	31/12/2016	31/10/2017	Evolution 16/17	
Contractuel poste vacant	340	338	-2	-0,59%
Contractuel remplaçant	47	45	-2	-4,26%
Titulaire / Stagiaire	471	468	-3	-0,64%
<b>Total général</b>	<b>858</b>	<b>851</b>	<b>-7</b>	<b>-0,82%</b>

- **Les agents sont répartis comme suit :**

Répartis	31/12/2016			31/10/2017			Evolution 2016-2017		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
Catégorie A	47	19	66	44	19	63	-6,38%	0,00%	-4,55%
Catégorie B	54	21	75	55	22	77	1,85%	4,76%	2,67%
Catégorie C	480	217	697	480	212	692	0,00%	-2,30%	-0,72%
Sans Catégorie*	13	7	20	12	7	19	-7,69%	0,00%	-5,00%
<b>Total</b>	<b>594</b>	<b>264</b>	<b>858</b>	<b>591</b>	<b>260</b>	<b>851</b>	<b>-0,51%</b>	<b>-1,52%</b>	<b>-0,82%</b>

\*dentistes...

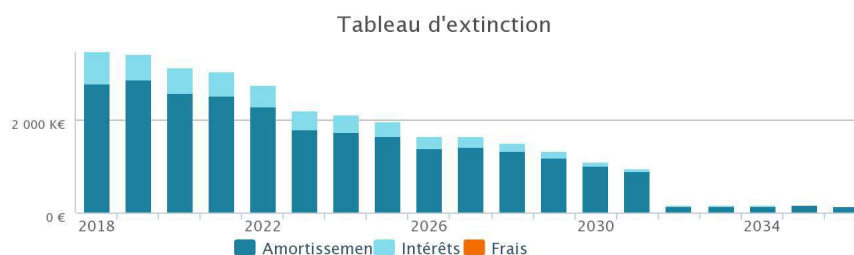
⇒ **Éléments de rémunérations pour les agents titulaires et les contractuels sur poste vacant**

Éléments de rémunérations	De décembre 2016 à octobre 2017
Traitement indiciaire	12 558 577,68
NBI	163 772,74
Part variable	651 472,60
Part fixe	1 314 722,00
Prime annuelle	492 452,30
Avantage en nature	35 937,60
<b>TOTAL</b>	<b>15 216 934,92</b>

### 3- Les charges financières maîtrisées

Les charges financières 2018 sont estimées à 3 400 834 € dont 2 778 886 € de remboursement de capital et 668 315 € d'intérêts (estimation au 2/11). L'encours total de la dette (capital + intérêts) s'élève quant à lui à 30 789 830 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### - L'extinction de la dette



La dette court jusqu'en 2036. En consacrant la totalité de son autofinancement, la capacité de désendettement de la ville est de 8,36 ans (calcul réalisé à partir des données de CA 2016).

#### - La structure de l'endettement par type de taux

La dette se répartit à 51.40 % sur des taux indexés et à 48.60 % sur des taux fixes.

#### - La dette moyenne par habitant

La dette moyenne par habitant est de 587€. Ce ratio est inférieur à la moyenne nationale de la strate (1 444€ en 2015).

### 4- Stabilité des autres charges et atténuation de produits

#### - Les autres charges de gestion courante

Elles regroupent les subventions aux associations, les contributions SDIS, SMSO, Métropole du Grand Paris, ... Une enveloppe d'un montant 8 790 000 € est inscrite au budget.

#### - **Le Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunale (F.P.I.C.)**

Créé en 2013, ce mécanisme de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'enveloppe nationale du FPIC 2018 reste identique à celle de 2017 et 2016 soit 1 milliard d'euros.

Au budget 2018, il est inscrit un montant de 1 100 000 € contre 1 093 172 € en 2017.

### **LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT**

Le programme d'investissement 2018 finalise les grands projets structurants lancés en début de mandat.

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2018 à 7 574 831€ contre 11 020 134€ au BP 2017.

A noter que les efforts sur les charges de fonctionnement permettent à la ville de financer le programme d'investissement 2018 sans nouvel emprunt. La ville préserve ainsi ses marges de manœuvres pour les investissements futurs qui sont en cours d'étude.

#### **1-LA JEUNESSE ET LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES**

Pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires, la ville a lancé deux projets qui seront livrés pour la rentrée 2018 :

- Maternelle Langevin, extension et restructuration : 333 000 € en 2018. Un montant de 920 309 € avait été inscrit au BP 2017.
- Élémentaire Langevin, extension de l'espace restauration : 428 300 € en 2018. Un montant de 379 165 € avait été inscrit au BP 2017.

La ville poursuivra ses investissements sur les bâtiments scolaires et crèches :

- **Les écoles :**
  - Maternelle Joliot Curie : redistribution des sanitaires
  - Maternelle Marcel Pagnol : acquisition de revêtement anti dérapant, changement de jeux
  - Maternelle Sévigné : remplacement du sol des préfabriqués et remplacement des rideaux dans les classes 3 et 4
  - Élémentaire Paul Bert : installation d'un vidéo portier
- **Les crèches et garderies :**
  - Crèche Pigeon Vole : changement du sol souple pour une section
  - Halte Garderie Dansons la Capucine : aménagement du dortoir
  - Halte Garderie Souris Verte : pose de modules acoustiques et modification de cloisons
  - Croque la Vie et 123 Soleil : travaux de clôtures

## 2-L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Afin d'améliorer le cadre de vie des sartrouillois, la ville s'engage dans des investissements portant sur :

- **L'amélioration de la qualité des équipements culturels et sportifs :**
  - Espace Gérard Philipe : remplacement des rideaux de la salle polyvalente
  - Théâtre : installation de garde corps en toiture
  - DOJO : salle de musculation : création d'ouvrants
  
- **Voirie, assainissement et éclairage public :**
  - Eclairage public pour la voie nouvelle rue de Thann
  - Rénovation réseau éclairage Haute Tension
  - Mise à la terre et rénovation réseau rue Friedland
  - Mise à la terre et rénovation réseau rue Alfred de Musset
  - Renouvellement luminaires éclairage vétustes et énergivores
  - Rénovation des feux tricolores du carrefour Tobrouk / G. Leclerc / E. Gallois
  - Mise à la terre et rénovation réseau rue Franklin
  
- **Espaces verts :**
  - Remise en état d'une parcelle du cimetière
  - Abattage et remplacement d'arbres ou minéralisation des espaces
  - Remise en état, dépose ou renouvellement d'aires de jeux

D'autres investissements seront réalisés dont notamment :

- Acquisitions foncières (avenue Berteaux)
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères et d'une benne à encombrants
- Remplacement de caméras de vidéo protection
- Actions de sécurisation (clôtures, barrièrage, portiers vidéo)
- Etude d'aménagement urbain.

Ces dépenses seront financées par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des subventions d'investissement, des recettes provenant des cessions de terrains et le FCTVA.

### Le budget annexe de l'assainissement

Les dépenses de fonctionnement concernent des contrats d'entretien des réseaux d'assainissement et de la voirie y afférent. Les dépenses seront financées par la redevance assainissement dont le tarif reste inchangé (0.82 € HT/m<sup>3</sup>) et génère une recette évaluée à 2 000 000€ en 2018.

Les dépenses d'investissement (3 240 405€) concernent principalement les travaux rues de Thann, Friedland, Musset et Franklin. Elles sont financées par l'autofinancement pour partie, par le soutien de partenaires tels que l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental des Yvelines et un emprunt d'équilibre.